

**VOS IMPÔTS**

**Claude Dumont C.A.**  
(collaboration spéciale)

## La déduction des pertes sur placement

■ Si vous avez vendu des biens, en 1981, tels des actions de compagnies privées ou publiques, des obligations, un billet à une entreprise, un terrain... vous avez réalisé soit un gain ou une perte en capital.

Si vous avez obtenu un prix supérieur au coût du bien vendu, vous réaliserez un gain en capital. Dans le cas inverse, vous aurez habituellement une perte en capital ou mieux, sur le plan fiscal, une perte déductible au titre d'un placement d'entreprise.

### Déduction des pertes en capital

Selon la règle générale, si vous êtes un particulier et que vous avez réalisé des pertes en capital, vous pouvez déduire 50% de la perte réalisée en l'appliquant d'abord à l'encontre des gains en capital imposables (50% des gains) réalisés dans l'année. Le solde des pertes en capital déductibles pourra être appliqué en déduction de vos autres revenus jusqu'à concurrence de \$2,000 au fédéral et \$1,000 au provincial.

La partie non déductible en 1981 peut être appliquée contre les gains en capital imposables de L'ANNÉE 1980 et contre les autres revenus selon les mêmes limites applicables à 1981.

S'il restait encore un montant de perte à reporter, il pourrait être déduit, selon les mêmes règles, en 1982 et les années suivantes.

### Pertes déductibles au titre d'un placement d'entreprise

Certaines pertes qui auraient été considérées autrement comme des pertes en capital DOIVENT être considérées comme des pertes au titre d'un placement d'entreprise, ce qui est habituellement BEAUCOUP PLUS AVANTAGEUX.

Une perte déductible au titre d'un placement d'entreprise représente 50% de la perte réalisée sur certains placements d'entreprise et est déductible dans une année, À L'ENCONTRE DE TOUS LES AUTRES GENRES DE REVENUS, SANS ÉGARD À LA LIMITE de \$2,000 au fédéral ou \$1,000 au provincial qui s'applique aux pertes en capital déductibles.

Les pertes admissibles sont les suivantes:

Les pertes sur vente d'actions ou de créances d'une corporation PRIVÉE dont le contrôle est CANADIEN, à condition que la vente soit faite à une personne avec laquelle le contribuable n'a pas de lien de dépendance, ex.: l'épouse, les enfants, un frère, etc. Les pertes réalisées sur des actions d'une corporation PRIVÉE en faillite. Les pertes sur des prêts à une corporation PRIVÉE devenus non recouvrables dans l'année.

Faisons un exemple. Pierre Entrepreneur détient 1,000 actions d'une corporation privée dont le contrôle est canadien, d'un coût de \$50,000. En 1981, à cause du contexte économique médiocre, les affaires de la compagnie vont moins bien. Pierre VEND ses actions \$25,000. Pierre pourra déduire la moitié de la perte réalisée, soit \$12,500, comme perte déductible au titre d'un placement d'entreprise dans l'année à l'encontre de TOUS ses autres revenus.

Si les autres revenus de Pierre sont insuffisants en 1981 pour absorber la perte de \$12,500, le solde pourra être reporté en 1980 à titre de perte autre qu'en capital à l'encontre de TOUTES ses sources de revenus. Pierre serait alors remboursé d'une partie de la totalité de ses impôts payés en 1980. S'il y avait encore un solde non déduit, il pourrait être reporté jusqu'en 1986 de la même manière qu'en 1980.

Illustrons un autre cas. François Investisseur a prêté \$40,000 à la compagnie Belle Auto (corporation privée) détenue par son frère Jean-Paul. En 1981, le marché de l'automobile périclitant, la compagnie cesse ses opérations. Il devient évident que François ne pourra pas recouvrer son prêt de \$40,000. François pourra donc déduire un montant de \$20,000 comme perte déductible au titre d'un placement d'entreprise.

Si la compagnie de Jean-Paul avait fait faillite au lieu de cesser ses opérations, la perte de François aurait également été considérée comme une perte déductible au titre d'un placement d'entreprise. Jean-Paul, de son côté, aurait pu déduire à ce titre la perte réalisée sur les actions de sa compagnie. Si le coût des actions de sa compagnie avait été de \$100,000, il aurait eu une perte de \$50,000 admissible comme perte déductible au titre d'un placement d'entreprise.

Mentionnons que si Jean-Paul liquide sa compagnie, la perte réalisée sur ses actions ne peut se qualifier comme perte au titre de placement d'entreprise, mais constitue une perte de capital régulière. De plus, dans le cas des biens acquis avant 1972, les règles transitoires de 1971 doivent être appliquées pour évaluer la perte.

## Autoroutes: demande pressante d'augmentation des taux de péage

■ Comme à chaque année, l'Office des autoroutes du Québec recommande au gouvernement de réviser en profondeur des taux de péage en vigueur depuis 1958, et cette fois-ci, ses demandes se font des plus pressantes, car en 1981, l'Office a connu la plus faible augmentation de ses revenus depuis plusieurs exercices.

**FRANCINE OSBORNE**

Depuis plusieurs années, l'augmentation des revenus se maintenait entre 5 et 7 pour cent, mais en 1981, elle n'a été que de 2 pour cent.

Au ministère provincial des Transports, un haut fonctionnaire a déclaré à LA PRESSE qu'une décision au sujet des tarifs de péage serait prise prochainement, mais le chef de cabinet du ministre, Martin Girard, a déclaré qu'aucune mesure n'a encore été arrêtée. M. Girard a rappelé que le ministre Michel Clair avait déclaré à quelques reprises qu'il était question d'une hausse des tarifs de péage notamment pour financer le plan de transport en

commun de la région montréalaise.

Toutefois, aucune décision n'a encore été prise et le plan de transport en commun ne sera pas rendu public avant juillet. De toute manière, toute cette question doit être d'abord soumise au conseil des ministres, d'ajouter M. Girard.

### Autofinancement

M. Georges Tremblay, président de l'Office des autoroutes, n'a pas voulu préciser quelles sont les augmentations de péage suggérées par l'Office, soulignant qu'il demandait seulement qu'on respecte la loi qui prévoit que l'Office s'autofinance. Il a déclaré à LA PRESSE que comme à son habitude, le ministre des Transports s'est contenté d'accuser réception du document, qui fait état d'une hausse de 2,47 pour cent de la circulation sur les autoroutes à péage du Québec, l'augmentation la plus faible en neuf ans.

M. Tremblay a expliqué que l'Office avait enregistré en 1981 un revenu net d'exploitation d'environ \$9 millions. Toutefois, lorsqu'on tient compte des intérêts à verser au conseil du Trésor

## Nette amélioration des bénéfices de Bell Canada

■ LONDON, Ontario — Les bénéfices consolidés et non-consolidés de Bell Canada se sont nettement améliorés au premier trimestre, les consolidés passant de 64 cents à 84 cents par action par rapport aux trois premiers mois de 1981, les non-consolidés passant de 56 cents à 72 cents par action. L'an dernier, au premier trimestre, les bénéfices de la société étaient de \$117,8 millions. Les 84 cents par action des trois premiers mois de 1982 n'englobent pas un gain extraordinaire de cinq cents par action résultant de la vente d'intérêts de placement de Northern Telecom.

Même si les résultats financiers annoncés à l'assemblée des actionnaires ne seront complétés que la semaine prochaine, il en ressort que la situation de Bell s'est grandement améliorée depuis un an.

La compagnie souligne avec satisfaction que le taux de rendement sur ses actions ordinaires, taux qui reflète son crédit, est passé de 11,58 pour cent au premier trimestre de 1981 à 14,4 pour cent au premier trimestre 1982.

Le président James Thackray a déclaré à l'assemblée annuelle que le dividende sur les actions or-

dinaires avait augmenté chaque année depuis neuf ans et que Bell comptait «faire en sorte de pouvoir continuer à l'accroître pour alléger un peu le contre-coup de l'inflation sur nos actionnaires».

Il a ajouté que, dans la conjoncture économique actuelle, Bell n'était pas présumée contre les effets de la récession. Nous vérifions soigneusement nos états financiers, a-t-il dit, pour être sûrs que la situation ne se dégradera pas à un point qui nous empêcherait de dispenser efficacement les services que nous dispensons ou qui nous empêcherait de trouver les capitaux dont nous avons besoin. «Il se pourrait que, dans un avenir qui n'est pas trop lointain, nous ayons encore à relever nos tarifs».

Pour sa part, le président du conseil Jean de Grandpré a fait savoir que, de l'avis de la compagnie, les revenus provenant des services de communications par ordinateur pourraient croître annuellement de 17 à 20 pour cent pour atteindre les \$300 millions en 1985.

Bell, a-t-il dit, a reconnu que l'ensemble du domaine des télécommunications prenait une telle importance que le Canada devrait

cesser de dépendre de la technologie et des connaissances acquises par l'entremise de contrats de service conclus avec American Telephone and Telegraph. C'est là une des raisons qui ont mené à la création de la structure qui regroupe Bell Canada, Recherches Bell-Northern et Northern Telecom.

L'allocation de M. de Grandpré constituait, en grande partie, un historique de la société. Il a cependant rappelé que Bell a reçu du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations un certificat de prorogation qui prendra effet aujourd'hui.

«Par cette prorogation, a-t-il dit, Bell sera assujettie au même droit des sociétés, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, qui régit pratiquement toutes les sociétés commerciales fédérales».

Bell compte enfin renforcer la structure de ses activités internationales, afin de déployer aussi efficacement que possible ses ressources financières et humaines sur les marchés étrangers. Elle est l'une des compagnies qui participent à la mise en place d'un réseau de télécommunications en Arabie saoudite.

## Northern Telecom accroît ses profits de 64 p.c.

■ TORONTO — Le bénéfice net du premier trimestre de Northern Telecom Limitée, terminé le 31 mars, s'est inscrit à \$38,3 millions, ou \$1,10 par action, soit un accroissement de 63,7 pour cent par rapport à \$23,4 millions, ou 68 cents par action, réalisés avant gain extraordinaire au premier trimestre de 1981.

Northern Telecom a annoncé hier que son chiffre d'affaires consolidé non vérifié au premier trimestre a été de \$717,1 millions, soit une progression de 22,8 pour cent par rapport à \$583,8 millions pour la même période en 1981.

Le bénéfice net du premier trimestre de 1981, y compris un gain extraordinaire de \$16 millions s'était élevé à \$39,4 millions, ou \$1,15 par action. Ce gain résultait de la vente des actions détenues dans

Intersil Inc. qui a été acquise par une autre société.

L'accroissement des ventes d'autocommutateurs numériques DMS a été le facteur essentiel de l'augmentation des ventes à Bell Canada, qui se sont inscrites à \$243,3 millions au premier trimestre, soit \$55,4 millions de plus par rapport au premier trimestre de 1981. Les ventes à Bell ont représenté environ 34 pour cent du chiffre d'affaires consolidé au cours de la période, comparativement à 32,5 pour cent pour l'ensemble de 1981.

Le montant des nouvelles commandes enregistrées au premier trimestre, soit \$727 millions, était en hausse de 17,1 pour cent par rapport aux \$621 millions du premier trimestre de 1981 et c'est un chiffre inégalé pour un seul trimestre.

## Le projet de réorganisation du transport en commun à Montréal révélé avant juillet

■ C'est «au plus tard» le premier juillet que le ministre des Transports du Québec, Michel Clair, déposera sa proposition de réorganisation du transport en commun à Montréal. Et il y a fort à parier que cette révision passera par la participation financière accrue des entreprises et des automobilistes de la région.

**PIERRE D'AMOUR**

M. Clair a profité de son passage devant les membres de la Chambre de commerce du district

de Montréal, hier, pour dresser un bilan d'avenir qui, dit-il, impliquera plusieurs «méga-décisions» pour son ministère.

Au nombre de ces méga-décisions, celle de la rationalisation du transport en commun dans la région de Montréal qui représente, selon le ministre, une occasion inouïe pour développer l'industrie québécoise et faire de cette province une exportatrice des nouvelles technologies du transport en commun.

Cependant, M. Clair soutient que les trois sources traditionnelles de financement, l'impôt foncier, les subventions gouvernementales et les usagers, devront être renforcées par un apport de fonds nouveaux. «Il faudra, à mon humble avis, que les bénéficiaires non-usagers du transport en commun comme les automobilistes et les entreprises, partagent les coûts à la mesure des bénéfices qu'ils en retirent», de déclarer le ministre.

Toutefois, il estime que cette nouvelle charge ne sera pas trop lourde. Elle pourrait se traduire par un simple déplacement des contributions déjà assumées par ces non-usagers. Par exemple, les frais de stationnement défrayés par les employeurs seraient canalisés vers le transport en commun. Le prix mensuel moyen pour un stationnement dans le centre-ville se chiffre présentement à \$50.

Du côté administratif, le plan gouvernemental doit «s'attaquer à la double fragmentation de l'autorité politique et des commissions de transport». Cela semble indiquer un regroupement des trois commissions de transport, CTCUM, CTRSM et CTL en une seule, sous l'égide d'un organisme directeur. A cela, le ministre devait répondre aux journalistes, à la suite de son allocution, que les choix ne sont pas encore arrêtés. Mais l'hypothèse de la création d'une Régie des transports en commun de Montréal n'est pas exclue.

### Les taxis de la partie

D'autre part, le ministre Clair mentionne que son étude sur l'industrie du taxi achève et sera rendue publique «d'ici à un mois». Cette industrie dépasse la simple

«business» et, dit M. Clair, la re-fonte du Règlement six régissant le taxi sera repensée en fonction d'une «certaine intégration aux plans de transport en commun de Montréal».

Vieille de trente ans, la réglementation doit être rajeunie pour trouver des nouveaux marchés pour le taxi. Cela pourrait inclure l'instauration de taxis collectifs pour compléter les autobus durant les heures de pointe, précise-t-il. Mais le ministre garde le mutisme le plus complet à ce sujet.

### PORT DE MONTRÉAL

## Clair veut monter une offensive contre Ottawa

■ Fort de l'appui récent du Comité de promotion économique de Montréal, le ministère québécois des Transports tentera de monter une offensive contre le gouvernement fédéral au sujet du port de Montréal.

**PIERRE D'AMOUR**

Selon le ministre des Transports du Québec, Michel Clair, le projet de loi sur les ports nationaux, déposé aux Communes par son homologue fédéral Jean-Luc Pépin en février, «est nettement insatisfaisant». Avec ce projet, soutient-il, «Montréal raterra pour une couple de décennies à venir la chance de voir son port se développer plus rapidement, de façon plus intégrée au potentiel économique de Montréal».

Plutôt que de donner aux ports du Québec, et celui de Montréal en particulier, une plus grande autonomie, le projet fédéral ne fait que prolonger la mainmise d'Ottawa sur ce secteur névralgique de l'économie, explique M. Clair.

Le COPEM s'est prononcé contre le projet de loi C-92, le 18 mars dernier. Cet organisme représen-

## DANS NOS PAGES

### Hausse du prix du beurre?

La Commission canadienne du lait a été autorisée à majorer de quatre cents le kilo (près de deux cents la livre) le prix de soutien que paye le gouvernement fédéral pour des produits laitiers industriels comme le beurre et la poudre de lait écrémé.

Page F3

### Aide pour les PME

Rodrigue Biron compte ces jours-ci convaincre son collègue Herb Gray à former un tandem avec lui pour aider les PME à traverser la crise.

Page F3

### Le déficit est un surplus

Selon l'économiste Albert Breton, le déficit canadien équivaut, en termes réels, à un surplus budgétaire.

Page F2

### Chômage

Quelque 2,9 millions de Canadiens ont été en chômage à un moment ou l'autre en 1980, ce qui représente une hausse marquée par rapport aux 2,3 millions de chômeurs dénombrés en 1977.

Page F2

### Indices

Montréal: 273.44 (- 0.56)  
Toronto: 1595.31 (- 9.32)  
New York: 840.56 (- 5.52)

**\$ CANADIEN**  
-10/100  
**81.83**

Parmi les autres «méga-décisions» pour lesquelles le gouvernement réclame l'appui des commerçants de la région métropolitaine, le ministre a mentionné celui du système aéroportuaire où Québec favorise toujours Dorval plutôt que Mirabel et l'augmentation de la capacité ferroviaire de l'ouest. A ce chapitre, M. Clair dit craindre que le développement des réseaux de l'ouest ne se fasse aux dépens de l'amélioration du système ferroviaire de l'est, particulièrement celui du Québec.

tatif du Board of Trade et de la Chambre de commerce du district de Montréal, estime que cette nouvelle loi menace l'autonomie du port de Montréal en échauffant une structure administrative à cinq étages: le Gouverneur en conseil, le Conseil du Trésor, le ministre des Transports, la Société canadienne des ports et la Société locale.

Québec a rendu public, hier à Montréal, son propre énoncé concernant l'avenir des ports québécois et convoquera une réunion des participants du dernier sommet économique pour dégager une position commune à l'égard du projet de loi du gouvernement fédéral.

Pour sa part, le président du Conseil d'administration du port de Montréal, M. Roméo Boyer, s'est dit satisfait du projet de M. Pépin. Il s'explique mal l'opposition du Québec et n'y voit qu'un ballon politique ayant pour enjeu un éventuel contrôle québécois des équipements portuaires sur son territoire.

«Le projet de loi C-92 favorise une plus grande autonomie et je ne vois pas pourquoi le ministre Clair s'offusque de cette façon», conclut-il.

## SELON L'ÉCONOMISTE ALBERT BRETON

## Le déficit canadien équivaut, en termes réels...à un surplus budgétaire

Lors de la conférence annuelle du Centre international de recherches et d'études en management (CIREM), convoquée sous le thème «Diriger l'entreprise à travers les turbulences économiques», l'économiste Albert Breton a quelque peu surpris les participants en déclarant que le déficit canadien équivaut, en termes réels, à un surplus budgétaire.

## FRANCINE OSBORNE

Selon lui, si l'on tient compte de la situation financière de toutes les provinces et du gouvernement central, on en arrive, en termes réels, c'est-à-dire en tenant compte du taux d'inflation, non pas à un déficit, mais à un surplus substantiel. L'économiste, qui est

professeur à l'Université de Toronto, en a conclu qu'il était erroné d'imputer le chômage et les faillites au déficit budgétaire du pays, ajoutant que les politiques fiscales actuelles, comme l'augmentation des impôts directs et indirects, qui visent à réduire ce déficit, constituent une pression à la baisse sur l'économie. Pour relancer l'économie et sortir de la récession, le spécialiste propose plutôt que le gouvernement se dote d'instruments efficaces pour faire face au militantisme du mouvement syndical, qu'il indexe la dépréciation sur les nouveaux investissements et indexe l'impôt sur les gains de capitaux. Quant à la politique monétaire pratiquée par Ottawa, M. Breton estime que le Canada n'a pas d'autre choix

que de la suivre, en raison de sa dépendance vis-à-vis l'économie américaine.

De son côté, l'économiste américain George Perry prévoit que l'économie des États-Unis continuera à se détériorer avant qu'une modeste reprise n'intervienne au cours de la deuxième moitié de 1982. Il a prédit que le chômage resterait assez élevé, autour de 9 pour cent, ce qui empêchera une reprise plus vigoureuse, mais l'inflation baisserait jusqu'à 5 ou 6 pour cent, ce qui se traduira par une baisse de deux ou trois points des taux d'intérêt. M. Perry a insisté sur les contradictions de la politique du président Reagan, le monétarisme restreignant l'économie

tandis que les coupures d'impôt ont un effet expansionniste.

Du côté des entreprises, Stephen Fuller, qui vient de quitter la vice-présidence de General Motors, a déclaré que l'industrie nord-américaine devait insister sur la qualité et l'innovation si elle voulait survivre face à la concurrence des Japonais. Le président du groupe SNC, Jean-Paul Gourdeau, a insisté sur la nécessité de planifier pour faire face à la situation actuelle difficile, tandis que le président de la Banque de Montréal, William Bradford, est d'avis que notre époque ne se prête pas aux incursions aventureuses et aux projets spéculatifs, recommandant des pratiques d'affaires conservatrices.

## POWER-GESCA

## Transaction justifiée par des considérations juridiques

La double transaction financière de quelque \$20 millions, réalisée récemment et permettant au groupe Power de devenir propriétaire de Gesca, société qui

## JEAN POULAIN

contrôle notamment le quotidien LA PRESSE, se résume en pratique à des écritures comptables justifiées par de simples considérations juridiques.

Lors de l'achat de LA PRESSE des mains de la famille Berthiaume, en 1967, Paul Desmarais s'était assuré un financement de \$20 millions auprès du groupe Power, sous forme de débenture à intérêt conditionnel (income debenture). Cette forme de transaction permettait à M. Desmarais, et non au groupe Power comme tel, d'acquiescer LA PRESSE, comme

le souhaitait le gouvernement de l'époque.

L'arrangement était le suivant: les actions votantes appartenaient à titre personnel à M. Desmarais, qui ne payait aucun intérêt sur le prêt de \$20 millions; par contre, tous les bénéfices allaient au groupe Power.

Or, depuis ce temps, la législation concernant ce type de débenture est devenue plus restrictive, et il devenait ennuyeux, pour tous les partenaires, de maintenir l'arrangement.

La débenture a donc été annulée de la façon suivante: le groupe Power acquiert une participation de \$20 millions dans Gesca, qui devient ainsi filiale de Power; ces \$20 millions sont utilisés par Gesca pour racheter la débenture. Deux chèques d'un montant identique sont ainsi déposés simultanément en banque.

La transaction relative à la vente de LA PRESSE en 1967 avait été autorisée par une loi spéciale qui permettait à un groupe contrôlé par Paul Desmarais, la Corporation de Valeurs Trans-Canada, de se rendre acquiescent du journal. Cette corporation a ensuite été intégrée à Power, également contrôlée par Paul Desmarais. Dans les deux cas, le contrôle du groupe devait rester entre les mains de M. Desmarais.

D'autre part, le rapport annuel annonce que Power Corporation a revendu en France les 2.3 pour cent du capital-actions que le groupe possédait dans la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas, institution bancaire qui avait été nationalisée par le gouvernement français.

Cette transaction a porté sur \$19.5 millions, soit presque le prix coûtant de \$19.7 millions.

Le trésorier de Power, Paul Morimanno, a expliqué à LA PRESSE qu'il avait été possible de revendre ces titres malgré la nationalisation car le gouvernement français avait créé un marché pour ces titres: en effet, la nationalisation ne s'est pas opérée pour paiement au comptant mais en échange contre des obligations dont le rendement est suffisamment attrayant pour des compagnies françaises, dans l'assurance-vie en particulier: c'est ce qui explique que Power a pu les vendre.

Le groupe canadien n'était en effet par intéressé, pour sa part, à recevoir des titres du gouvernement français. Par contre, Power détient toujours un placement de \$20 millions dans la Pargesa Holding SA, société suisse qui possède une participation majoritaire dans la Banque de Paris et des Pays-Bas (Suisse) S.A.

## Plus de Canadiens ont expérimenté le chômage

■ OTTAWA — Quelque 2.9 millions de Canadiens ont été en chômage à un moment ou l'autre en 1980, ce qui représente une hausse marquée par rapport aux 2.3 millions de chômeurs dénombrés en 1977.

C'est ce que révèle entre autres l'enquête sur l'activité annuelle dont les résultats sont publiés dans une nouvelle étude de Statistique Canada intitulée «Emploi et chômage pendant la totalité ou une partie de l'année».

Bien que le taux moyen de chômage ait été de 7.5 pour cent en 1980, l'enquête révèle que 22.1 pour cent des Canadiens actifs se sont trouvés en chômage à un moment donné. Ce large écart

est attribuable à un roulement considérable parmi les chômeurs.

L'enquête révèle aussi que 71.9 pour cent de la population en âge de travailler, soit 13.1 millions de personnes, a été active à un moment ou l'autre en 1980. Par ailleurs, 26 pour cent ou 1.4 million des femmes qui ont occupé un emploi en 1980 n'ont travaillé qu'à temps partiel; chez les hommes, 501,000 ou 6.8 pour cent ont travaillé uniquement à temps partiel.

Les personnes en chômage à un moment donné en 1980 le sont restées en moyenne 14 semaines. À Terre-Neuve, la moyenne a été de 17.2 semaines contre 8.1 semaines en Alberta.

## Légère baisse des profits de Algoma Steel Corp.

■ SAULT-STE-MARIE — Algoma Steel Corp. Ltd. indique dans ses estimations préliminaires que son premier trimestre enregistrera des profits de \$35.3 millions ou \$2.28 par action, à comparer à \$36.9 millions ou \$2.43 par action l'an dernier.

Les revenus du premier trimestre

ont également baissé à \$321 millions à comparer à \$335 millions l'année précédente.

Les expéditions ont totalisé \$481,000 tonnes, soit 25 pour cent de moins qu'il y a un an pour la même période. La production d'acier brut a été de 695,000 tonnes, soit 18 pour cent de moins que l'an dernier.

## \$12 millions d'obligations de Sherbrooke sur le marché Européen

■ BRUXELLES (Reuter) — La ville de Sherbrooke lance sur le marché européen pour \$12 millions (canadiens) d'obligations à cinq

ans, 17 pour cent, valeur au pair.

C'est ce que vient d'annoncer la Kredietbank International qui dirige le syndicat de souscription.

## Dome veut racheter 5 millions d'actions

■ CALGARY (CDJ) — Dome Petroleum offre d'acheter en bloc, mais au Canada seulement par l'entremise des Bourses de Montréal et de Toronto, jusqu'à cinq millions d'actions privilégiées rachetables de classe A de Dome Resources Ltd.

Ces actions seront achetées au prix de \$50 chacune grâce à des capitaux placés en fiducie pour assurer leur rachat au 31 décembre 1984. Cette

offre sera en vigueur pendant dix jours d'affaires et prendra fin le 4 mai, à 9 heures du matin, heure normale de l'est.

## NOMINATION A.Q.T.R.



JEAN ROBITAILLE

Lors du congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes Inc., M. Jean Robitaille, ing., de Hewitt Equipement Ltée a été élu Président du Conseil d'administration de l'association. Font également partie du Conseil d'administration Messieurs Jean-Claude Therrien, ing. du groupe Dessau, vice-président à l'administration, Georges O. Gratton, ing. de la Commission de transport de Laval, vice-président à la technique, Raymond-Marie Aubin, ing. du ministère des Transports du Québec, secrétaire-trésorier.

A titre d'administrateurs: Messieurs Pierre F. Alepin, ing. MBA, du Groupe S.N.C., Guy Carrier, ing. de Boileau et Associés, Rejean Forget, technologue, de la Ville de Montréal, Jean-Marc Rousseau, Ph.D., du Centre de Recherche sur les transports de l'Université de Montréal, Jean-Luc Simard, ing. du ministère des Transports du Québec, Marcel Tessier, ing. de la Cie de Construction Régionale Inc., Richard Vézina, ing. de DeLuc Consultants et le Président sortant de charge Pierre O. Blouin des Entreprises Blouin Ltée. Fondée en 1964, l'A.Q.T.R. regroupe plus de 1000 membres. L'Association sert de forum à tous les professionnels impliqués dans les questions de transport et favorise la mise au point de nouvelles méthodes et techniques en ce domaine.

## À VENDRE

Franchise d'automobiles japonaises

Région de Montréal

Très bon chiffre d'affaires

écrire à:

Laval Duchesne Ass.

495, boul. St-Martin ouest, suite 103

Laval H7M-1Y9

## INVESTISSEUR REQUIS

Une compagnie nationale, dont le nom vous serait immédiatement familier, développe présentement des projets immobiliers dans des secteurs commerciaux de la région de Montréal. Nous désirons vendre ces projets à la fin des travaux, avec provision d'un bail de 20 ans à notre compagnie.

Veuillez s.v.p. nous aviser si vous êtes un acheteur principal et dirigez vos demandes en toute confiance à:

LA PRESSE, réf.: 11265

C.P. 6041, succ. «A»

Montréal, Québec

H3C 3E3

## INVITATION



LLADRÓ

Venez rencontrer Monsieur Vincente Lladro, un des fameux frères Lladro, créateurs des fameuses figurines Lladro. Il ne fera qu'un arrêt au Québec durant son périple en Amérique du Nord.

VENDREDI 23 AVRIL, 1982

11h30 - 14h00 et 19h00 - 21h00

SAMEDI 24 AVRIL, 1982

11h30 - 14h00

Monsieur Lladro sera au:

CENTRE DE CADEAUX CAPLAN

PLAZA CÔTE-DES-NEIGES

Pour répondre à toutes vos questions et signer toutes vos figurines Lladro.

Aussi présent, un maître sculpteur, Monsieur Francisco Blanes. Vous pourrez apprécier son habileté et le voir créer une figurine devant vos yeux.

**CAPLAN**

BOUTIQUE DE CADEAUX

6700, ch. Côte-des-Neiges (Plaza Côte-des-Neiges)

735-3633

1-800-361-6482

## La caractéristique standard



## qui redéfinit les normes.

## Ce qu'elle est.

La carte Audi vous permet de rouler presque sans souci. Pendant les trois premières années, elle couvre à peu près tout, sauf le carburant.

Elle couvre

l'entretien.

Elle couvre les réparations.

Elle couvre les services d'urgence.

De fait, dans des conditions de conduite normale, si vous faites consciencieusement faire les inspections requises et entretenez la voiture, il est fort probable que vous n'aurez que le coût du carburant à payer.

PENDANT LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES, ELLE COUVRE À PEU PRÈS TOUT, SAUF LE CARBURANT.

## Ce qu'elle n'est pas.

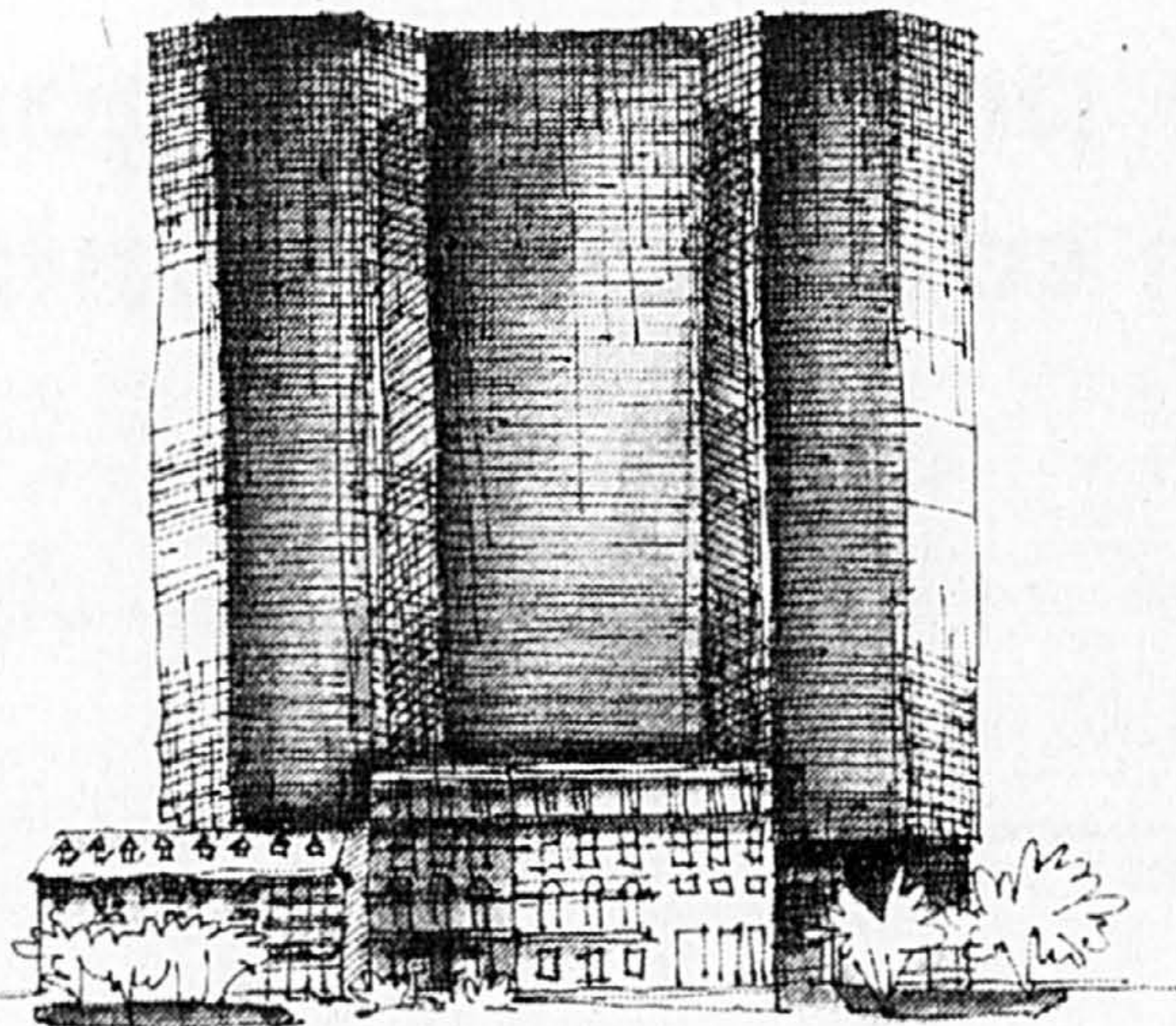
La carte Audi n'est pas une carte de crédit. Elle est acceptée chez les concessionnaires Audi autorisés seulement. Mais vous ne recevez jamais de facture. Il ne s'agit pas d'un autre programme de garantie. Il s'agit d'un concept unique qui va beaucoup plus loin.

## Comment l'obtenir.

La carte Audi fait partie de l'équipement standard de votre nouvelle Audi et est offerte avec tous les modèles Audi 1982. On ne peut l'acheter

## L'art de la technique.

Chaque Audi a été conçue selon une technique d'ingénierie d'avant-garde pour vous offrir le maximum de confort et de luxe fonctionnel. Lorsque vous achetez une Audi, vous vous offrez le plaisir de la conduite automobile. La carte Audi vous aide à obtenir entière satisfaction.



## Place Mercantile

## La Tour



Ivaco Inc. déménagera son siège social à La Tour de la Place Mercantile. La Société occupera un étage complet de cette tour de 24 étages, reliée aux maisons de pierres grises donnant sur la rue Sherbrooke ainsi qu'au Jardin d'hiver central du complexe.

La Place Mercantile est le nouvel édifice à bureaux présentement en voie de réalisation à l'angle de la rue Sherbrooke et de l'avenue McGill College dont l'ouverture est prévue pour l'automne 1982.

## DEVENCORE

Montreal Toronto Vancouver  
1253, avenue McGill College, Montreal, Quebec (514) 866-7301



les Automobiles

**Popular inc.**

5441, rue St-Hubert, Montréal, 274-5471

## ÉCONOMIE ET FINANCE

## AIDE D'URGENCE POUR LES PME

## Biron veut faire tandem avec Gray

Rodrigue Biron compte ces jours-ci convaincre son collègue Herb Gray à former un tandem avec lui pour aider les PME à traverser la crise.

## LAURIER CLOUTIER

Les ministres québécois ont échoué récemment dans leur tentative de convaincre leurs vis-à-vis fédéraux de participer au financement d'un plan d'urgence pour aider les petites et moyennes entreprises éprouvant des problèmes de liquidités. Québec a donc lancé seul un programme de \$200 millions de garanties de prêts qui coûtera «de \$75 à \$100 millions» et sauvera quelque 25.000 emplois.

Depuis lors, Ottawa et Québec ont mis sur pied un comité de fonctionnaires, «au début de mars».

Le ministre Rodrigue Biron de l'Industrie, Commerce et Tourisme (MICT) a précisé en entrevue que ce comité mixte «achève de siéger et que son diagnostic est unanime». Les PME québécoises, sous-capitalisées par rapport aux ontariennes, doivent recourir davantage aux emprunts bancaires et sont plus touchées par les taux actuels. Donc, «elles manquent de fonds de roulement» et il faut baisser leurs taux.

«C'est exactement notre remède».

de»: supporter les intérêts dépassant 10 pour cent durant deux ans. «Non seulement Ottawa reconnaît que le diagnostic du Québec est le bon mais aussi que son remède est le meilleur».

Le comité fédéral-provincial a donc recommandé à Ottawa «d'ajuster» ses politiques en conséquence.

## Un formulaire, une décision

«J'ai craint toutefois qu'Ottawa prépare un programme avec un tas de papiers. J'ai donc recommandé la semaine dernière d'utiliser le même formulaire. Aussi, pour éviter les décisions distinctes, un comité conjoint trancherait. Pour des raisons de visibilité, Ottawa et Québec émettraient cependant chacun leur chèque».

Rodrigue Biron veut déployer «tous les efforts nécessaires» au cours des prochains jours pour convaincre le ministre Gray afin qu'il «travaille avec Québec pour sauver des emplois. Si Ottawa décide d'en faire autant que Québec, on sauvera 2.000 PME et 50.000 emplois».

Cela contribuerait aussi à «changer le climat», a conclu le ministre Biron.

## RÉPERCUSSION PROCHAINE SUR LE CONSOMMATEUR?

## Hausse des prix de soutien du beurre et du lait en poudre

OTTAWA — La Commission canadienne du lait a été autorisée à majorer de quatre cents le kilo (près de deux cents la livre) le prix de soutien que paye le gouvernement fédéral pour des produits laitiers industriels comme le beurre et la poudre de lait écrémé.

L'augmentation des prix de soutien, qui a un effet rétroactif au

1er avril, porte le prix de soutien du beurre à \$4.17 le kilo (environ \$1.89 la livre) et celui de la crème liquide à \$2.50 le kilo (environ \$1.13 la livre). Ces prix devraient se répercuter au niveau du détail au cours des semaines qui suivent.

On peut s'attendre que le prix d'autres produits laitiers transformés, crème gla-

cée, yogourt, fromage, augmentera également. Mais le prix du lait nature et de la crème liquide n'en sera pas affecté directement, attendu que ces produits tombent sous la juridiction de régies provinciales.

A noter que les transformateurs seuls, et non les producteurs, bénéficient de la majoration du prix de soutien, attendu

qu'ils sont les seuls dont les coûts ont augmenté depuis la dernière révision de leur marge bénéficiaire en avril 1981. Pour les producteurs laitiers, dont la dernière révision des coûts remonte à janvier de cette année, la hausse des coûts a été amortie par la baisse des prix des aliments du bétail au cours du trimestre terminé le 31 décembre dernier.

## Cast: encore quelques jours avant l'annonce du plan de refinancement

L'annonce d'un plan de refinancement pour la société Cast devra attendre encore quelques jours, selon des sources au sein de ce transporteur maritime de Montréal.

LA PRESSE dévoilait, hier, les grandes lignes de ce plan qui

verrait, entre autres, le Canadien national se porter acquéreur d'une partie des équipements de Cast au port de Montréal. Le CN est actionnaire de Cast à 18 pour cent.

Or, des difficultés, toujours considérées par les intervenants comme «mineures»,

persistent encore et il faudra retarder la finalisation du projet.

«Les roues de la haute finance au Canada tournent très lentement et il faut de la patience», a dit un employé de la firme. Selon les informations reçues, les difficultés se situeraient au niveau de un des deux

créanciers principaux de la société Cast, soit la Banque Royale et la Banque de Montréal. Un troisième créancier, la Chemical Bank, s'est vue remettre deux navires par la compagnie pour s'acquitter d'une dette de \$38,8 millions.

## Les ingénieurs s'associent au programme d'aide à la gestion des entreprises

Le président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Pierre Delisle, a annoncé hier à Montréal, lors d'une confé-

## JEAN POULAIN

rence de presse conjointe avec le président de la Corpo-

ration professionnelle des administrateurs agréés du Québec (CPAAQ), Gabriel Fontaine, la décision de son organisme de s'associer au pro-

gramme d'aide à la gestion des entreprises du Québec.

Le 27 octobre dernier, la CPAAQ lançait son programme d'aide à la petite et

moyenne entreprise sous forme de création d'un comité de gestion dont la formation était sous la responsabilité d'un administrateur agréé. Ce programme était

NOMINATIONS  
LE NOUVEAU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'ADMACQ

M. Gilles Roberge  
président de l'ADMACQ

L'Association des détaillants de matériaux de construction du Québec tenait l'assemblée générale de ses membres le 8 mars dernier. On a alors procédé à l'élection des membres du conseil d'administration:

- Fernand Robert, président honoraire
- André Létourneau, président ex-officio
- Gilles Roberge, président
- Bertrand Dufresne, 1er vice-président
- Jean-Marc Nepveu, 2e vice-président
- Réal Latulippe, 3e vice-président
- Claude Lepage, secrétaire-trésorier
- Directeurs: Alain Bérubé, Gilles Carrier, Jacques Doiron, Jean-Guy Dugas, Jean-Pierre Dumais, Marcel Marcotte et Jean Tremblay.

appuyé, selon cet organisme, par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Rodrigue Biron.

La participation des membres de la CPAAQ dans ce programme est bénévole.

## Les profits de Royal Trustco ont diminué

TORONTO (CDJ) — Bien que la baisse des ventes d'immeubles ait affecté sensiblement ses revenus du premier trimestre, Royal Trustco n'en a pas moins terminé ce trimestre avec des profits nets de \$6 millions ou 23 cents par action (après paiement de dividendes sur les actions privilégiées). L'an dernier, au premier trimestre, les profits nets s'élevaient à \$9.5 millions ou 44 cents par action.

Les revenus de placement et autres se sont élevés à \$344.6 millions pour les trois premiers mois du présent exercice, comparativement à \$320.9 millions l'an dernier.

Selon John Scholes, président et chef de la direction, une baisse régulière des taux d'intérêt devrait avoir un effet positif sur les activités financières intermédiaires mais il est peu probable que les ventes d'immeubles s'améliorent de façon substantielle à moins que les taux ne baissent davantage et que l'économie prête à moins d'incertitudes.

## Falconbridge Nickel: perte de \$12.9 millions

TORONTO — La raison sociale de Falconbridge Nickel Mines Limited a été changée en celle de Falconbridge Limited, hier, lors de la cinquante-troisième assemblée générale annuelle des actionnaires.

Ces derniers ont aussi appris que le premier trimestre de 1982 a résulté en défi-

cit de \$12.913.000 à comparer à un bénéfice net de \$8.732.000 ou \$1.75 par action au trimestre correspondant de 1981.

Le président H.T. Berry a déclaré que la persistance de la récession a considérablement refroidi l'optimisme et qu'il ne pouvait prédire de bénéfice pour le se-

cond trimestre. L'an dernier, il s'était soldé par un bénéfice de \$7.8 millions. M. Berry a même laissé à entendre que Falconbridge pourrait subir une perte en 1982. Elle avait été de \$39 millions à comparer à un bénéfice de 71.1 millions en 1980.

## Déficit pour Cominco

VANCOUVER (UPC) — Cominco Ltd. a enregistré un déficit de \$15 millions au cours du premier trimestre, le premier en cinquante ans d'activités.

La compagnie attribue ce piètre résultat aux conditions du

marché et à la faiblesse des prix des métaux qui ont généré des ventes de \$265.3 millions.

Pour la même période de 1981, la compagnie avait réalisé des ventes de \$339.2 millions et des profits de \$16.3 millions.

## Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

17 1/8 %

5 ANS

paye annuellement

PLACEMENTS À TERME GARANTI

Taux passibles de changer sans préavis

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880  
Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6084INSTITUTION INCRIÉE - RÉGIE DE L'ASSURANCE DÉPÔTS DU QUÉBEC  
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DÉPÔTS DU CANADA

## PLUS

Le disque rigide de TRS-80 Modèle II maintenant disponible avec d'autres options.

Le TRS-80 Modèle II de Radio Shack avec le nouveau disque rigide fait faire un grand pas en avant à la technologie des ordinateurs!

Le système à disque rigide TRS-80 accroît encore la puissance de votre Modèle II. Le système à disque rigide assure un accès rapide à d'énormes quantités de données, tout en accroissant énormément la rapidité de traitement.

La technologie Winchester assure des temps de lecture/écriture rapides et un transfert fiable des données à grande vitesse. Ajoutez un disque rigide TRS-80 à votre Modèle II pour disposer d'un système de gestion de base de données puissant et rapide.

D'autres bonnes nouvelles!

En plus, le logiciel existant sur disque de TRS-80 Modèle II se transfère directement sur disque rigide. Vous pouvez ainsi utiliser nos programmes de gestion TRS-80 éprouvés pour rationaliser vos fonctions de comptabilité, de stock et autres. Montez un grand fichier informatisé. Calculez un grand nombre d'éventualités en quelques secondes.

Ajoutez jusqu'à trois disques rigides secondaires à votre TRS-80 Modèle II et disposez d'une puissance jusqu'à présent impensable avec un micro-ordinateur.

14,868<sup>95</sup>

Le prix ne comprend pas l'installation du disque rigide primaire

Le système complet comprend: TRS-80 Modèle II 64 K, disque rigide primaire, imprimante V, câble, bureau de système et support d'imprimante.



## Système de disque rigide primaire TRS-80 Modèle II

- Un accès ultra-rapide à plus de 8.4 millions d'octets de données
- Ajoutez trois unités secondaires pour disposer de plus de 33 millions de caractères de stockage en direct de données et programmes.

## Vous êtes le numéro 1 à nos centres d'ordinateurs

Dans nos centres de micro-ordinateurs, vos affaires sont nos affaires! Notre personnel se fait un devoir de vous aider.

L'informatique chez Radio Shack, ce sont nos centres d'ordinateurs consacrés strictement aux ventes et au soutien du TRS-80. Nous offrons un grand choix d'ordinateurs et d'accessoires dans l'industrie de la micro-informatique. Notre personnel professionnel vous fera profiter au maximum votre investissement. Vous pouvez venir nous voir en toute confiance... nos professionnels vous montreront les capacités du TRS-80 sans jargon professionnel ou mots à double sens. Nos programmes prêts à l'emploi mettent votre TRS-80 immédiatement au travail.

L'enseignement et la formation nous distinguent de nos concurrents. La plupart des centres de micro-ordinateurs assurent la formation en classe pour l'exploitation, les applications et la programmation des micro-ordinateurs afin de faciliter l'intégration du TRS-80. Nous voulons que vous soyez satisfaits de votre investissement. Comparez la qualité de nos services. Vous verrez que Radio Shack met votre intérêt au premier plan... Quoi de plus normal pour la seule compagnie nationale de micro-ordinateurs avec des services complets? Venez vite nous voir.



Centre d'ordinateur Radio Shack:

- Montréal • 8092 Voie de Service sud, St-Laurent, (514)337-2741
- 1255 rue Guy, (514)931-4494
- 2001 rue University, (514)849-2031



Les marques déposées appartenant à Tandy Corporation. Electroniques Tandy Limited ont est un utilisateur agréé.



99 DIVISION ÉLECTRONIQUES TANDY LIMITÉE.



Ministère des Finances  
Canada

Department of Finance  
Canada

ÉMISSION DE

\$650,000,000

## D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATÉES DU 1<sup>er</sup> MAI 1982

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 15% à 2 ans 3 mois échéant le 1<sup>er</sup> août 1984

Prix d'émission: 100.10% rapportant environ 14.91% à l'échéance

Intérêt payable le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> février  
L'intérêt de trois mois payable le 1<sup>er</sup> août 1982

et

Obligations 15% à 4 ans 10 1/2 mois échéant le 15 mars 1987

Prix d'émission: 100.50% rapportant environ 14.84% à l'échéance

Intérêt payable le 15 septembre et le 15 mars  
L'intérêt de quatre mois et demi payable le 15 septembre 1982

et

Obligations 15 1/2% à 19 ans 10 1/2 mois échéant le 15 mars 2002

Prix d'émission: 100.50% rapportant environ 15.41% à l'échéance

Intérêt payable le 15 septembre et le 15 mars  
L'intérêt de quatre mois et demi payable le 15 septembre 1982.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1.000, \$5.000, \$25.000, \$100.000 et \$1.000.000.

L'émission d'obligations 15 1/2% datées du 1<sup>er</sup> mai 1982 et échéant le 15 mars 2002 ne dépassera pas \$150 millions.

La Banque du Canada convient d'acquiescer à un minimum de \$150 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de \$20 millions des obligations échéant en 2002.

Le produit de l'offre servira aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations 15% échéant le 1<sup>er</sup> août 1984 sont en sus des \$225 millions d'obligations 15% échéant le 1<sup>er</sup> août 1984 déjà en circulation. Les nouvelles obligations 15% échéant le 15 mars 1987 sont en sus des \$400 millions d'obligations 15% échéant le 15 mars 1987 déjà en circulation. Les nouvelles obligations 15 1/2% échéant le 15 mars 2002 sont en sus des \$200 millions d'obligations 15 1/2% échéant le 15 mars 2002 déjà en circulation.

Les nouvelles obligations seront datées du 1<sup>er</sup> mai 1982 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et l'intérêt sont payables, lorsqu'exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 3 mai 1982 (sans paiement de l'intérêt couru) et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières ou de toute banque autorisée à faire office de distributeur initial.

Canada

AV 3

# LES SUPERMARCHÉS provigo



# FIXATIF EN AÉROSOL

## NORMAL OU EXTRA FIXATIF

### ADORN

**CONT. DE  
400 mL**

# 199



# LAMES DE RASOIRS

## MICRODOUCES, TRAC II

### GILLETTE

**EMB. DE**  
**5**

139



**ANTISUDORIFIQUE**  
**PARFUMÉ, POUDRE OU ULTRA SEC**  
**SOFT & DRI**

**CONT. DE  
250 mL**

209



**MOUSSE À BARBE**  
ORDINAIRE, MENTHOL, CITRON LIME,  
NOIX DE COCO, GILLETTE FOAMY

**CONT. DE 300 mL  
+ 50 mL BONI**

189



**REVITALISANT**  
**OU SHAMPOOING POUR CHEVEUX**  
**NORMAUX OU ULTRA, SILKIENCE**

**CONT. DE 300 mL**  
**+ 100 mL BONI**

229



**LAMES ATRA  
GILLETTE**

**EMB. DE**  
**10**

309



## RASOIRS ATRA

## CHACUN

299



**DÉSODORISANT**  
**EN BÂTON, ORDINAIRE, LIME,**  
**ÉPICES, RIGHT GUARD**

**CONT. DE 75 g  
+ 25 g BONI**

179



**DÉSODORISANT À BILLE**  
**NON PARFUMÉ**  
**UNI SEC**

**CONT. DE 50 mL  
± 25 mL BONI**

159



**DÉSODORISANT À BILLE**  
**PARFUMÉ, OU NON PARFUMÉ**  
**SOFT & DRI**

**CONT. DE 50 mL  
+ 25 mL BONI**

139

**NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!  
SPÉCIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 24 AVRIL 1982.**

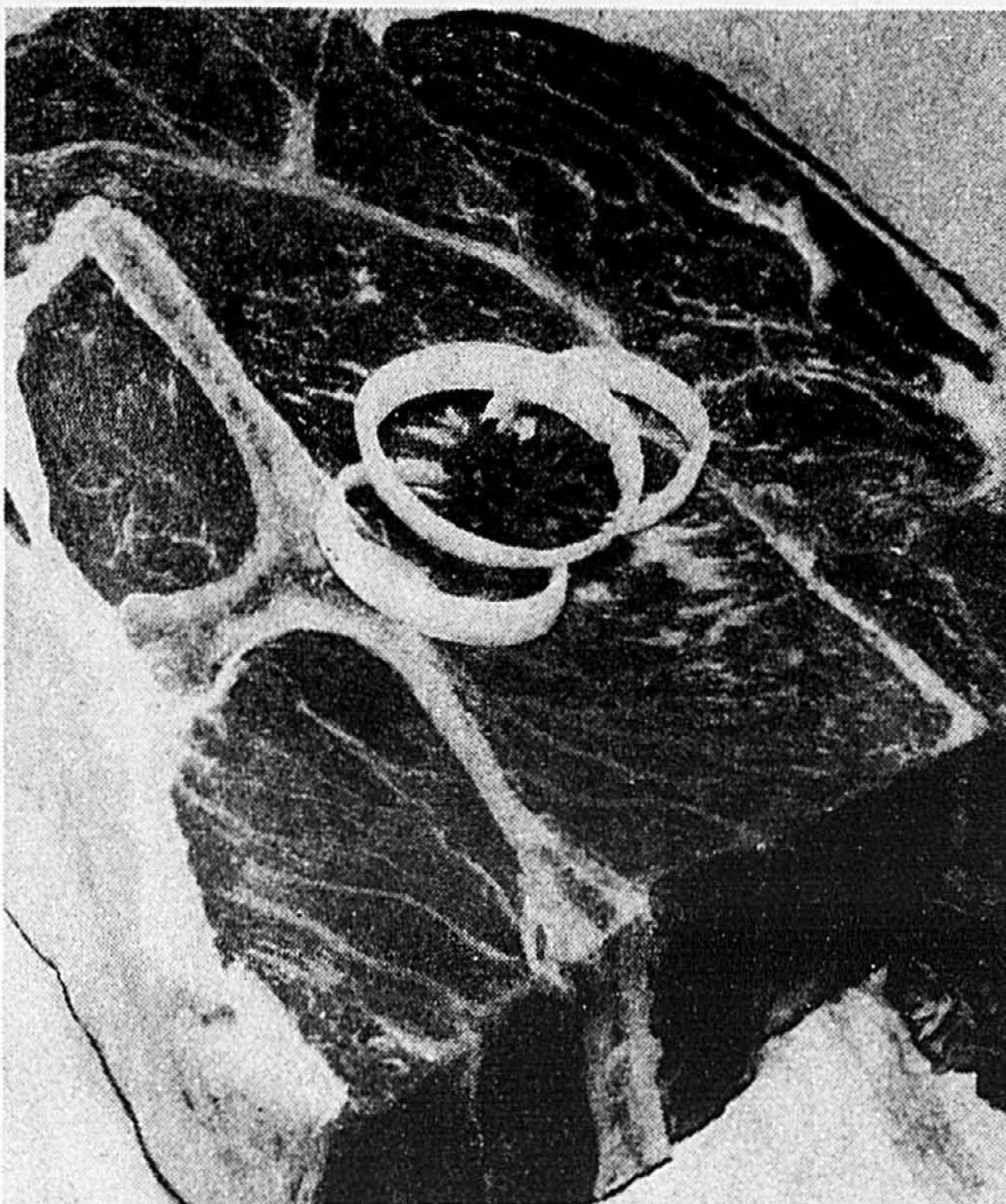
**DANS LES SUPERMARCHÉS DU GRAND MONTRÉAL ET SA BANLIEUE, DES LAURENTIDES, TROIS-RIVIÈRES ET DE L'ESTRIE. LES PHOTOS DE CES PAGES NE SERVENT QU'À IDENTIFIER LES MARQUES DÉPOSÉES. LE TEXTE PRÉVAUT EN TOUTE OCCASION.**

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE  
LIMITER LES QUANTITÉS!  
SPÉCIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU  
SAMEDI 24 AVRIL 1982.  
DANS LES SUPERMARCHÉS DU GRAND MONTRÉAL ET  
SA BANLIEUE, DES LAURENTIDES, DE TROIS-RIVIÈRES  
ET DE L'ESTRIE.  
LES PHOTOS DE CES PAGES NE SERVENT QU'À IDENTIFIER  
LES MARQUES DÉPOSÉES.  
LE TEXTE PRÉVAUT EN TOUTE OCCASION.

LES SUPERMARCHÉS  
**provigo**



**ÉPAULE DE PORC**  
FUMÉ, GENRE PICNIC  
PROVIGO



**RÔTI DE PALETTE**  
PROVIENT DE BOEUF CANADA A



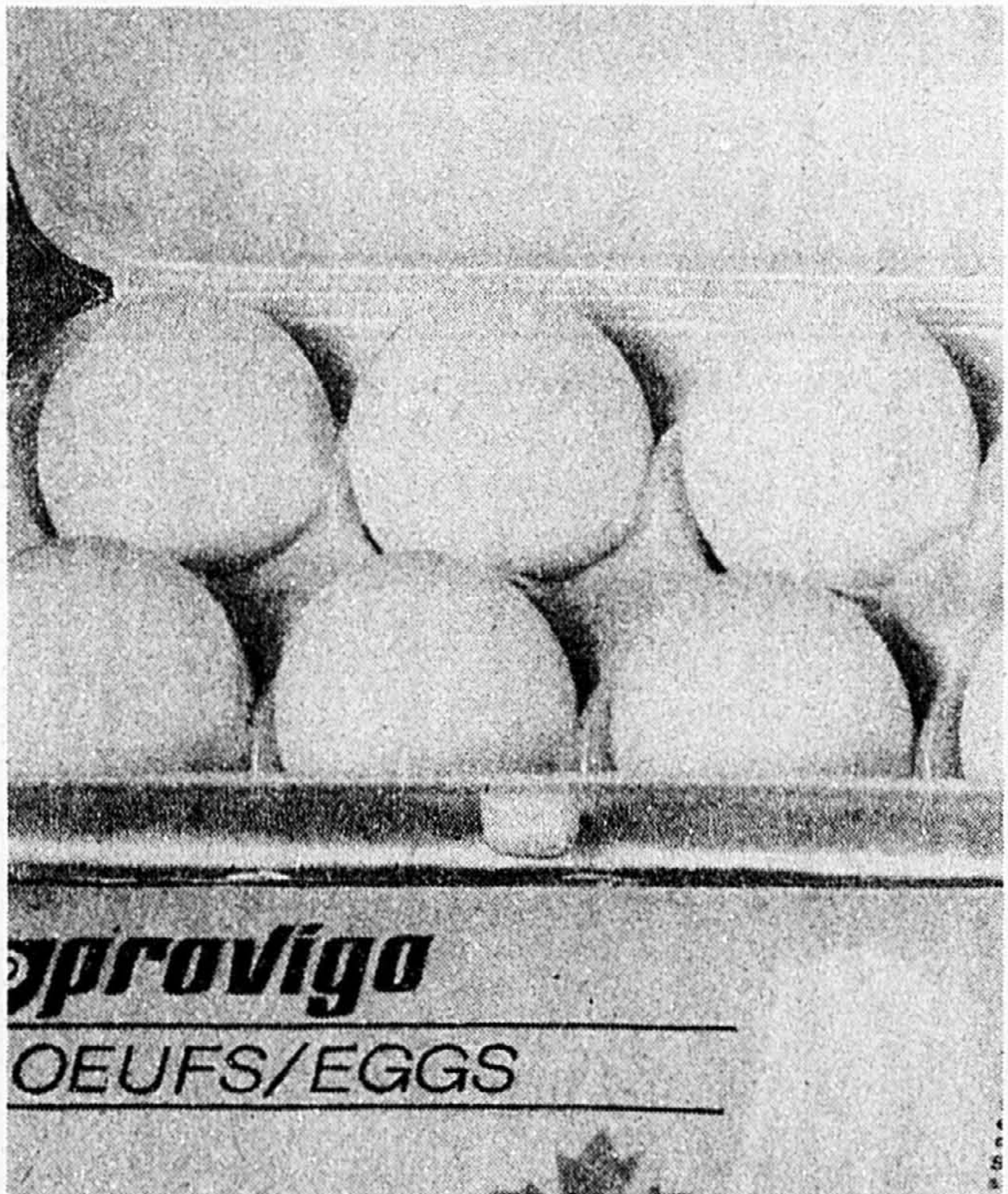
**FRAISES FRAÎCHES**  
DE CALIFORNIE  
CANADA NO 1

**2<sup>16</sup> LB 98**  
kg

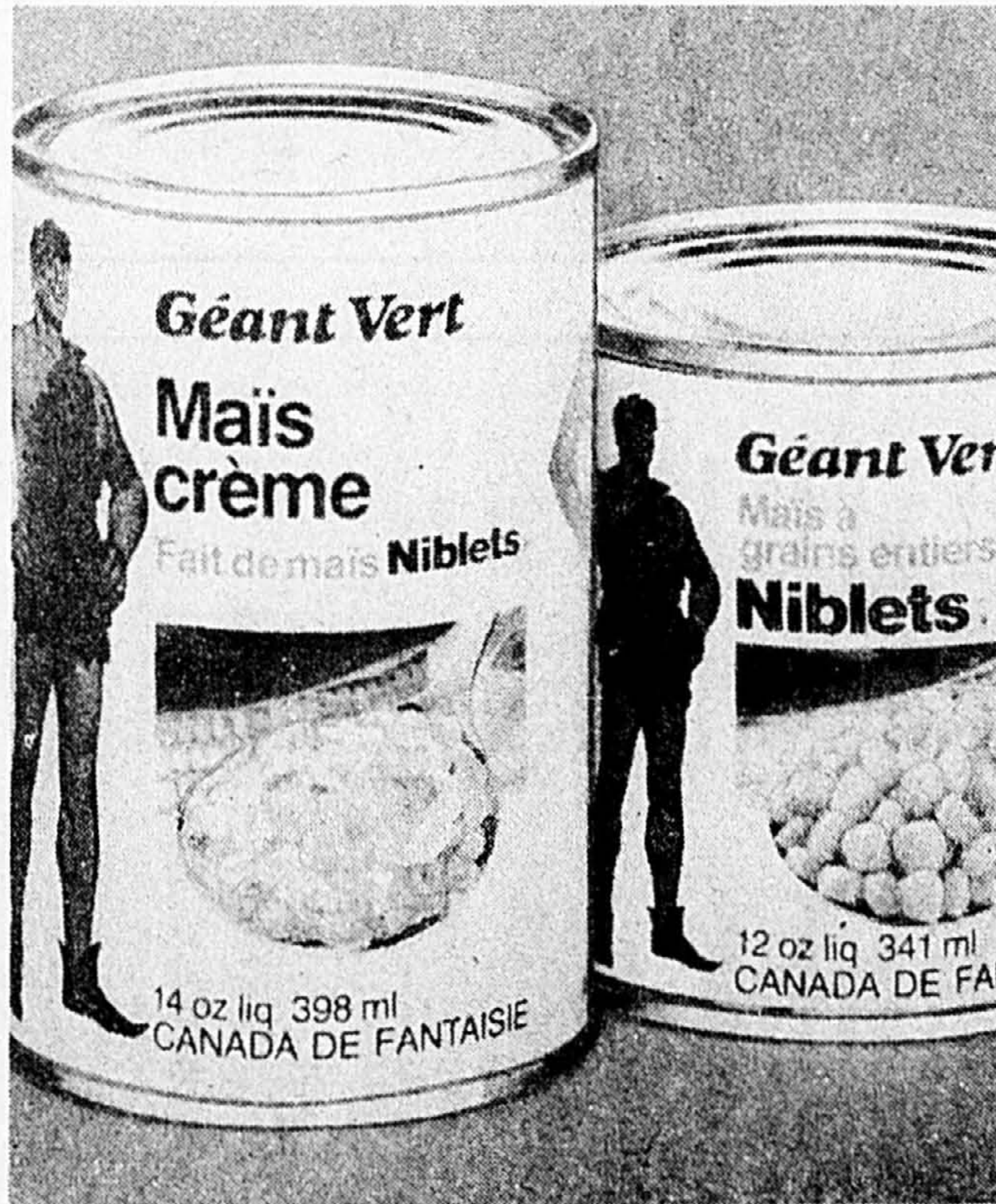
**2<sup>60</sup> 1<sup>18</sup>**  
kg LB

PANIER DE  
1 CHOPINE **.99**

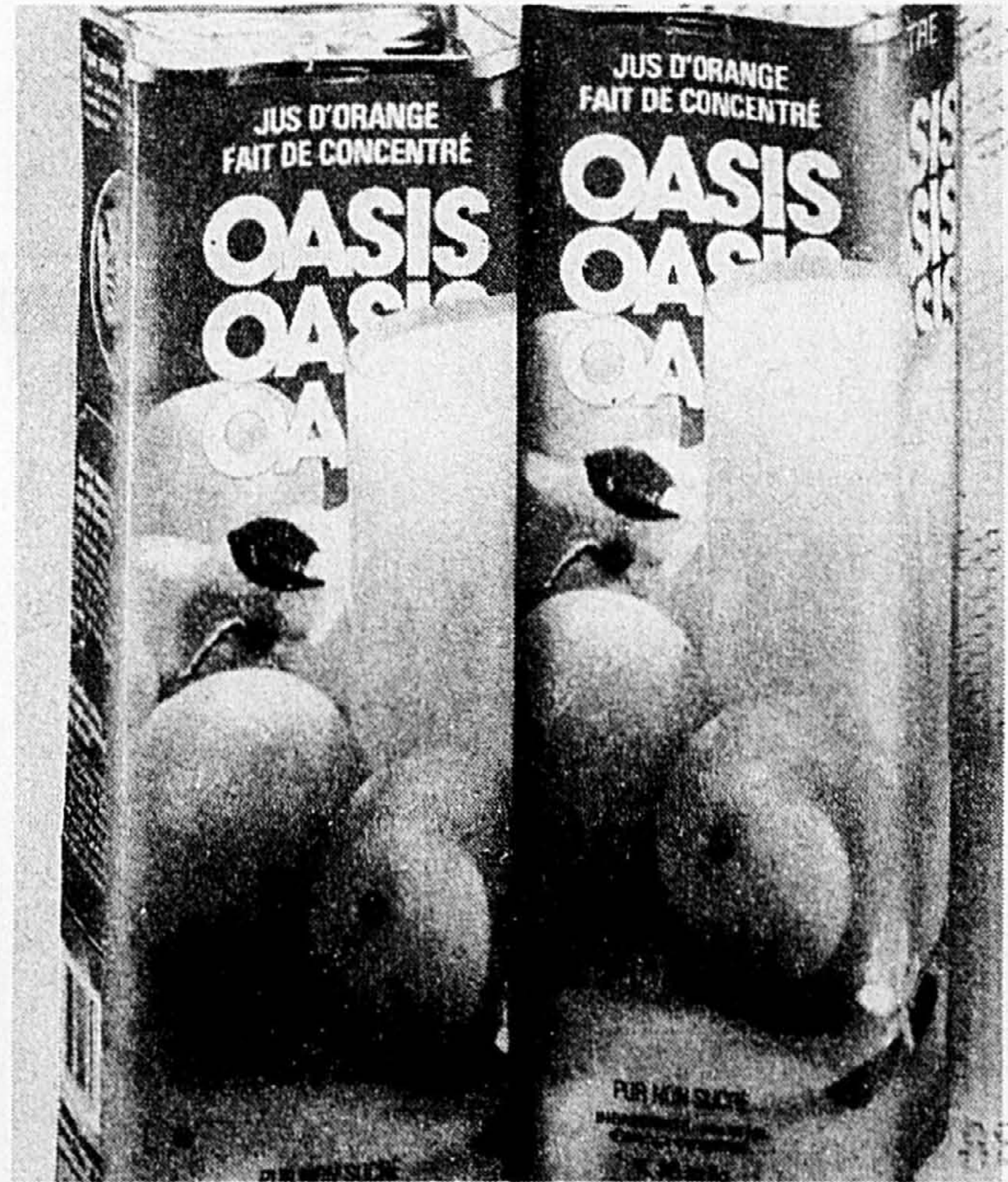
CONSULTEZ NOTRE CAHIER PUBLICITAIRE  
DE CETTE SEMAINE POUR D'AUTRES SPÉCIAUX



**OEUFs FRAIS**  
CANADA A, CALIBRE GROS  
PROVIGO



**MAÏS À GRAINS ENTIERS**  
NIBLETS OU (EN CRÈME-14 oz liq.)  
GÉANT VERT



**JUS D'ORANGE**  
PAMPLEMOUSSE OU POMME  
OASIS

LA DOUZAIN **.99**

BTE DE 12 oz liq. **2 1<sup>00</sup>**  
POUR

CONT. DE 1 litre **.77**





